

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 09 MAI 2017 à 20h30

DATE DE CONVOCATION ET DE SON AFFICHAGE : 03/05/2017

Membres en exercice : 49

PRESENTS :- ASFAUX Michel- BENNET Nadine- BOUCHARA Michel - CAPMAU Jean-Claude- CAVALIER Sylvie - CHASTANET Marie-Laure- COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - COUDERC Nicole - FAGES Pierre - FOUILLAC Michel - HENNEBICQ Didier -LABORIE Francis - LACAM André - LAFAGE Gérard - LANDAS Jean-Yves -LANDES Daniel- LAPORTE Nathalie - LARRIBE Christophe- LAVERGNE Jean-Jacques - LEGROS Patrick - LHERM Yves -MONTBERTRAND Michel - PIOTTE Marcel- POUARD Sylvie- RODRIGUES Arlette- ROISIN Patrick - ROUAULT Marie-Rose - ROUGIE Marie-Noëlle -ROUSSILHES André- SALACROUP Suzanne- SALGUES Gérard - SOULHOL Christian- THEIL Carole .

ABSENTS REPRESENTES : ASFAUX Guy (représenté par Gérard LAFAGE) - LAPORTE Marie-Thérèse (représentée par ROUAULT Marie-Rose)- - Didier VISTOUR (représenté par J.P COLOMB-DELSUC). Fernand BOY (représentée par Pierre FAGES)- LAVERGNE Michel (représenté par THEIL Carole)- LHERM Maurice (représenté par BOUCHARA Michel)

ABSENTS: - ARNAL Francis- BOISSIERES Kévin- BOY Claudie- CALHIOL Marie-Laurence- CALMEJANE Nicole- - GOUZOU Pascal- VALENTIN Didier

ABSENTS EXCUSES : BENNET Noémie -DAVAL Laurent- Philippe GLORIEUX.

SECRETARE DE SEANCE : Arlette RODRIGUES a été élue.

Président de séance : Francis LABORIE

Mr BOUCARD Jean-Pierre est excusé.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11/04/17 :

Pas d'observation.

Le compte rendu est approuvé.

2°) REHABILITATION LOGEMENTS « PLACE DU PRIEURÉ » : ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE

SA ENEDIS doit réaliser, Place du Prieuré, sur les parcelles appartenant à la commune, des travaux de construction de lignes électriques aériennes et souterraines.

M. le Maire présente les projets des conventions de servitudes.

Le Conseil municipal :

Accepte à l'unanimité la convention de servitudes pour la ligne électrique aérienne sur la parcelle AB 57 et la convention de servitudes pour ligne électrique souterraine qui traversera les parcelles AB 54 et AB 56 ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

3°) CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ESPACE TELETRAVAIL :

Plusieurs demandes d'occupation de l'espace télétravail ont été formulées, que ce soit pour des télétravailleurs ou pour des permanences associatives. M. le Maire donne lecture d'un modèle de convention de mise à disposition de ce local, adaptable à chaque public. Le conseil municipal : Approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de l'espace télétravail ; Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4°) CONVENTION D'INTERVENTION AVEC LE SDAIL POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2017 :

Les services du SDAIL vont assister la commune pour la préparation du programme travaux de voirie 2017.

Un projet de convention a pour objet de préciser les modalités de l'assistance apportée par le SDAIL aux membres adhérents. Le coût de l'intervention est fixé à 3 170.00 € HT.

Il est précisé que sur cette mission, il faut rappeler au SDAIL d'avoir les bons de livraison. Un membre de la commission doit être présent pendant la durée des travaux.

Le Conseil municipal : approuve à l'unanimité la convention d'intervention du syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot au profit de la commune pour les travaux de voirie programme 2017 ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

5°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PROGRAMME D'INTERVENTION DU SYDED POUR 2017 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme d'intervention prévu par le SYDED, pour 2017, en ce qui concerne le service public de l'assainissement collectif : Calviac et Sousceyrac.

L'assistance du SYDED comprend :

Assistance technique de base : 1.00€ HT / équivalent habitant soit 1 070.00€ HT

Forfait auto surveillance : 2 100€ HT

M. PIOTTE précise que pour la maison de retraite, un résident compte pour deux.

Le conseil municipal : approuve à l'unanimité le programme d'intervention 2017 concernant le SPANC ; autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

6°) TARIFS PISCINE 2017

Il convient de fixer les tarifs pour l'accès à la piscine durant la saison 2017.

Bilan de 2016 : Dépenses 20613.84, Recettes 3506.10€

En 2018, la piscine et le gymnase vont passer en compétences à CAUVALDOR.

Les tarifs ne pourront pas être harmonisés, les équipements des piscines étant différents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs précédemment pratiqués à savoir :

Enfants (jusqu'à 15 ans) : ticket 2.10 € carte 15 bains : 21€

Adultes : ticket 2.60 € carte 15 bains : 26 €

Colonies de vacances ou équivalent : 1 € la personne

7°) TARIFS SERVICE DE L'EAU 2017

(Annule et remplace la délibération du 11/04/17)

Il propose que les tarifs 2017 soient reconduits.

La facturation se fera en 2 fois : *1^{ère} facturation (courant mai-juin) : compteur année en cours.

Pour les consommateurs de plus de 200 m³, sera également facturée la $\frac{1}{2}$ de la consommation de l'année précédente. *2^{ème} facturation (courant octobre- novembre) : Eau 2017 (consommation réelle). Le conseil municipal, accepte à l'unanimité que les tarifs soient reconduits et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

8°) MISE EN PLACE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE LIE AUX FONCTIONS, A L'EXPERTISE et L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Mr J. Ph.COLOMB-DELSUC et Mme M.L. CHASTANET ne prennent pas part au vote)

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu

Il concerne les agents administratifs des catégories A, B, et C. Il est lié au poste de l'agent et à ses fonctions.

Monsieur Le maire propose de fixer les groupes et de retenir des montants maximums annuels (proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées par l'agent). Il propose d'attribuer une seule part, la part dit «fixe» l'IFSE.

Le versement sera effectué mensuellement.

Ce montant pourra être réexaminé au vu notamment :

Du changement de fonctions ou d'emploi, d'un changement de grade ou cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou d'une nomination suite à la réussite d'un concours, au moins tous les trois ans.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le RIFSEEP tel que présenté, autorise M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE versé aux agents concernés. La présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire des agents administratifs. Ces modifications prendront effet au 01 juin 2017.

9°) TRANSPORT A LA DEMANDE : TARIFS, DELEGATION DE COMPETENCE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSULTATION DES ENTREPRISES :

(Mme Nicole COUDERC et M. Michel MONTBERTRAND ne prennent pas part au vote)

- 1) Il convient d'actualiser le prix de garantie kilométrique assurée à l'exploitant par l'autorité organisatrice : le département indique que l'indexation applicable en 2017 sur les prix appliqués par l'exploitant est de 5.68%

Nouvelle rémunération du transporteur (après actualisation des prix) :

- . voiture (1 à 4 personnes) 0.93 euros/Km
- . minicar (5 à 8 personnes)..... 1.22 euros/Km;

Il est constaté que ce transport est peu utilisé, car les administrés n'ayant pas de voiture préfèrent s'arranger avec des voisins pouvant les transporter, plutôt que de dépendre des horaires du transporteur. Il n'y a qu'une seule destination, St Céré, et les utilisateurs sont déposés sur la place principale. On peut se demander si le service proposé correspond aux attentes des utilisateurs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir, à compter du 1er juillet 2017, les tarifs de participation des usagers appliqués depuis le 1er juillet 2016 :

Destination Saint-Céré : aller simple 5.00 € aller-retour 7,30 €

Destination Sousceyrac : aller simple 3.00 € aller-retour 4.30€

- 2) Le département a délégué sa compétence transport à la demande à la mairie de Sousceyrac-en-Quercy. Cette convention expire le 31 août 2017.

Le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de reconduire le service de transport à la demande sur le territoire de la Commune de Sousceyrac-en-Quercy, de la Commune de Teyssieu, du hameau de « Lentillac », Commune de Latouille-Lentillac, à compter du 1er septembre 2017;
- demande au Département la délégation de compétence en matière de transport à la demande ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence qui sera établie jusqu'au 31 décembre 2018 et tous documents nécessaires à cette affaire.

- 3) L'actuel marché du transport à la demande est conclu jusqu'au 31 août 2017.

Il convient de relancer une consultation des entreprises pour la période 2017-2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consulter :

- a) M. Thierry BARGUES, entreprise EURL Thierry BARGUES -Nord Lot Ambulances Sousceyrac 46190 Sousceyrac-En-Quercy ;
- b) Mme Isabelle TENNER - 46210 Latronquièrre ;
- c) M. Jacques COUDERC Calviac 46190 Sousceyrac-En-Quercy .

10°) CONTRAT DE COLLECTE DE CONSOMMABLES D'IMPRESSION

Lors de l'installation des nouveaux copieurs, le représentant de la marque a proposé pour la mairie et l'école un service de collecte et de tri des consommables d'impression (cartouches vides, bac...).

Un service gratuit existe, les frais sont pris en charge par le collectif des marques bureautique (Conibi). Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat de collecte et traitement des consommables usagés.

11°) DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Michel MONTBERTRAND ne prend pas part au vote concernant la subvention des Pescofis

M. le Maire donne lecture du courrier des « Pescofis » sollicitant une subvention exceptionnelle de 2000€. En 2016, des travaux importants ont été effectués sur l'étang des communaux, ainsi que sur la piste d'accès. Ces travaux sont estimés à 13000€ TTC.

Des tables de pique-nique vont être installées, des toilettes sèches seront à disposition des pêcheurs et des promeneurs, l'accès a été castiné, nivelé et compacté (300000 tonnes).

M. le Maire propose une subvention de 2000€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et prévoit une DM afin de prévoir le financement au budget.

Lors du budget 2017, une subvention de 556€ a été attribuée au GDS pour la station de monte de Sousceyrac. Depuis 2016, c'est une association qui a pris la gestion financière et administrative de la station, c'est pourquoi il est proposé d'octroyer la somme de 556€ à l'association des éleveurs de chevaux lourds du Lot. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

12°) DECISIONS MODIFICATIVES

Subvention PESCOFIS : 2000€ pris sur l'article 615231

Participation FDEL enfouissement réseaux aériens Route de Latronquière et d'Aurillac : 51176€ pris à l'opération 1608 « Extension Cimetière Comiac »

13°) TRAVAIL DES COMMISSIONS :

VOIRIE : Jean-Jacques LAVERGNE informe que les travaux de PAT vont bientôt débiter. L'ouverture des plis pour le programme voirie aura lieu le 30 mai.

FORET : Michel BOUCHARA informe de l'avancée du sentier de pleine nature. La consultation des entreprises est lancée. Les noms des 4 boucles ont été choisis : Boucle du Lac des Pescofis, Boucle du Lac sauvage, Boucle du passage du lièvre, Boucle du sanglier.

Des éclaircies de parcelles boisées ont été effectuées.

VIE ASSOCIATIVE : Michel FOUILLAC précise qu'une date pour la fête de la musique du la commune de Sousceyrac-en-Quercy avait été choisie, mais elle était le même jour qu'une autre fête voisine. Marie-Noëlle ROUGIE informe que la date du 25/06 a été décidée en réunion de l'association CAP FAR à Lacamd'ourcet pour la fête de la musique, et que cela pourrait être la fête de la musique de tout le territoire pour l'année 2017.

Il en est décidé ainsi.

Concernant le Jumelage, c'est en cours de discussion avec la commune de Latardière, en Vendée.

CULTURE : Arlette RODRIGUES distribue aux conseillers le programme du Pays d'Art et d'Histoire. Elle informe que le projet de cinéma en plein air à Calviac est en cours, que la date n'est pas encore retenue, ni le choix du film.

SOCIAL : Nicole COUDERC parle du Portage des repas à domicile au niveau de CAUVALDOR.

14°) QUESTIONS DIVERSES :

M. LABORIE informe la commission urbanisme et les maires délégués qu'une réunion PLUI-H (habitat) est prévue le 23 Mai à 16h à la mairie de Sousceyrac-en-Quercy. C'est important car le PLUI-H est en continuité avec le SCOT, et va permettre de définir un véritable projet de

territoire. Un pré-diagnostic sera effectué, un classement à la parcelle sera fait. Il faut être vigilant concernant les parcelles qui seront classées constructibles ou non.

M. LANDAS précise qu'il faudra faire attention à la concentration des délivrances des permis de construire, pour faire en sorte que toutes les communes du territoire puissent obtenir des permis de construire.

M. LABORIE donne lecture d'un courrier de M. BOUCARD, concernant l'EHPAD de Sousceyrac-en-Quercy.

Le CA réfléchit sur l'avenir de l'établissement. 6 lits ne sont pas occupés, l'avenir des chambres doubles est posé.

M. BOUCHARA pense qu'il ne faut pas s'arrêter aux problèmes comptables et qu'il faut avant tout faire passer le bien-être des personnes âgées en priorité et améliorer leurs conditions de vie.

M. COLOMB-DELSUC tient cependant à préciser que le prix de journée doit rester raisonnable compte tenu du fait qu'il y a beaucoup de « petites retraites » sur le territoire de la commune.

Concernant le SIAEP, il convient de désigner un autre délégué, ce sera fait lors du prochain conseil municipal.

M. COLOMB-DELSUC informe que sur le GR 652, il y a un éboulement assez conséquent entre Lamativie et Laval- de- Cère. Les entreprises seront contactées dans le but d'arranger ce chemin. Il est envisagé de solliciter le STR.

La séance est levée à 23h et 05 minutes.

Certifié conforme aux débats.

A Sousceyrac, le 12/05/2017

Le Maire, Francis LABORIE

